

**STAGE D'ETE 2024 - 2^e CYCLE MEDECINE
STAGE FFI**

Le stage FFI (Faisant Fonction d'Interne) peut valider le stage d'été de fin d'externat.

Pour cela, vous devez avoir validé votre 2^{ème} cycle.

Le stage FFI donne lieu à un contrat de travail, établi entre vous et l'établissement recruteur.

Les externes de Bordeaux ne peuvent effectuer de stage FFI au CHU de Bordeaux, sauf cas particulier. Se renseigner auprès de la Direction des Affaires Médicales du CHU de Bordeaux.

Tous les établissements et services d'accueil sont acceptés par la commission pédagogique.

Les périodes de stage acceptées afin de valider le stage d'été sont les suivantes :

- DFASM3 Ancien Régime : juillet OU août

- DFASM3 Nouveau Régime R2C : 1^{er} au 12 juillet 2024 en journées continues, prolongement en juillet possible, mais pas au-delà.

Pas de chevauchement possible entre les mois de juillet et août, pour respecter votre mois de congé obligatoire.

Procédure à suivre

Entre le 23 octobre 2023 et le 5 janvier 2024

Durant la période d'ouverture des candidatures, vous devez formuler un vœu FFI sur la plateforme **ApofluxDU**.

Un document d'informations sera à remplir et à déposer sur la plateforme.

Les demandes de stage FFI sont systématiquement acceptées par la commission pédagogique, quels que soient le service et l'établissement d'accueil.

Jusqu'en mai 2024

Dès que votre recrutement en tant que FFI est confirmé par l'établissement : vous devez transmettre au service des stages (stageshospitaliers@u-bordeaux.fr) la **preuve de votre recrutement en tant que FFI** (décision de nomination / attestation de recrutement)

Avant le début de votre stage

Vous devez transmettre au service des stages (stageshospitaliers@u-bordeaux.fr) votre **contrat de travail signé** qui vous couvre durant la période de votre stage.

Il n'est pas nécessaire d'établir de convention de stage pour un stage FFI.

En cas de refus de votre candidature par l'établissement, vous aurez la possibilité de candidater pour un autre stage, notamment un stage Diosel ou hors Diosel. Merci d'en informer le service des stages au plus tôt qui vous réaffectera.

A défaut de transmission des documents demandés, votre stage d'été de fin d'externat ne pourra être validé.